

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2026

L'an deux mille vingt six, le 12 septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Olivier GIL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AUBERGER Clotilde, M. BISCHOFF Raphaël, M. GIL Olivier, Mme PERROUSSET Gwenaëlle, M. TIFFAY Jacky

Procurat(s) :

Mme BLONDET Isabelle donne pouvoir à M. TIFFAY Jacky, M. CHARBONNIER François donne pouvoir à M. GIL Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLONDET Isabelle, M. CHARBONNIER François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme AUBERGER Clotilde

Date de convocation
03/09/2026

Date d'affichage
03/09/2026

PARTICIPATION AU POSTE DE SURVEILLANT

Décision sur la participation au financement d'un poste de surveillant supplémentaire à la garderie périscolaire de l'école de Buffières

Le Maire informe que l'accueil périscolaire reçoit jusqu'à 24 élèves pour une seule ATSEM. Il est nécessaire de recruter une deuxième personne. Un chifrage de la participation de Curtil sous Buffières dans le cadre du RPI.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de participer au financement selon les conditions notifiées par Buffières soit 158 euros annuel par enfant, soit un total de 474 euros pour trois enfants inscrits au RPI cette année 2026/27 .

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 22/09/2026



ID : 071-217101633-20260912-2026_023-DE